



Voiture déplacée et abimée sans verbalisation préalable

Par **public**, le **24/05/2012** à **14:48**

Bonjour,

Je me suis stationné sans faire attention à des panneaux indiquant que le stationnement était interdit par arrêté municipal afin d'organiser une manifestation.

Ma voiture a été déplacée par des agents municipaux, aucune verbalisation n'a été dressée à mon encontre, en revanche ma voiture a été abimée lors de son déplacement, qui a été mis en œuvre grâce à des roulettes.

Puis-je avoir des renseignements sur la légalité du déplacement de ma voiture et quels sont mes recours concernant la dégradation de celle-ci?

En vous remerciant vivement par avance.

Par **amajuris**, le **24/05/2012** à **15:36**

bjr,

renseignez vous auprès de la mairie en indiquant les dégâts subis et contactez votre assurance pour leur expliquer votre problème.

cdt

Par **alterego**, le **24/05/2012** à **15:44**

Bonjour,

Ce déplacement non assorti d'un PV est légal.

Quant à la dégradation, vous devez vous rapprocher de la Mairie et de votre assureur. Vos recours, il vous faudra apporter la preuve que les dommages ont pour cause le déplacement.

Cordialement